

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 12 Mars 2018**

**Objet**

**Maison de la  
Justice et du Droit  
– Cotisation 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

32

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (1 à 7), M. IGLESIAS,  
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,  
Mme COLLIN, Mme BONNAL (1 à 8 et 10 à 11), Mme LOUKOMBO  
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,  
M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON,  
M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme C. LACUEY (8 à 11) à M. J-J. PUYOBRAU  
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON  
Mme BONNAL (9) à Mme COLLIN - M. RAIMI à M. DANDY  
Mme FEURTET à M. ROBERT**

**Mme Liliane REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac participe financièrement chaque année au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) des Hauts de Garonne.

La MJD est un établissement judiciaire qui constitue un outil de fonctionnement de la justice de proximité et sa mission s'articule autour de cinq axes :

- Information conseil juridique
- Service d'aide aux victimes d'infractions
- Résolution amiable des conflits
- Rédaction de courrier juridique et dossiers d'aide juridictionnelle
- Organisation de débats, intervention milieu scolaire

En 2017, la MJD a reçu 5168 personnes dont 620 Floiracais et Floiracaise qui ont pu bénéficier des services de la MJD (voir annexe bilan MJD 2ème tableau Floirac).

La subvention à verser par les communes adhérentes se calcule sur la base de la population municipale. Pour 2018, cela correspond à une cotisation de 9 256,68€ (17 142 habitants x 0,54€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne en date du 4 janvier 2018 ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017, et son budget prévisionnel 2018 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 27 février 2018

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 9 256,68€ à l'Association Hauts de Garonne Développement qui gère les dépenses et les recettes de la Maison de la Justice et du Droit.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 Chap. 65 – Article 6574-3.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 13 mars 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : **32**  
Pour : 32  
Contre :  
Abstention :